

Les conteneurs sauveteurs

Le Soleil, Opinion, Point de vue

24 décembre 2017

Jean Lacoursière, Québec

Quand les membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec (CCIQ) ont ovationné le pdg du Port de Québec venant d'annoncer que la totalité de l'espace du projet **Beauport 2020** serait dédiée au transbordement de marchandises conteneurisées, ils ont vu Mario Girard leur montrant la lune du doigt. Le maire Régis Labeaume l'a vue aussi. Si ces gens sont contents que les **quatre dômes (vrac solide)**, les **sept réservoirs (vrac liquide)** et les autres **marchandises générales** (dont 800 conteneurs) du scénario hypothétique soumis par le Port à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) en septembre 2016 soient remplacés par **10 000 conteneurs empilés cinq de haut**, c'est probablement qu'ils y voient une augmentation des chances que le projet Beauport 2020 passe avec succès l'évaluation environnementale puis se réalise. Toutefois, contrairement à la recommandation du dicton, il est pertinent ici de ne pas quitter des yeux le doigt du pdg.

Que les trains quittant la zone Beauport 2020 et traversant le centre-ville soient chargés de conteneurs au lieu de produits pétrochimiques, cela constituerait une diminution des retombées négatives du projet. Toutefois, ce virage ne doit pas occulter la présence actuelle sur les 75 hectares du secteur portuaire de Beauport de **53 réservoirs de vrac liquide** encore plus proches des habitations que ne le seraient ceux de Beauport 2020, et d'où partent des trains qui traversent la ville. Certains de ces réservoirs contiennent des liquides volatils et dangereux. **Selon les experts embauchés par le Port** pour faire une étude de risques technologiques de Beauport 2020, le transbordement et l'entreposage de ce genre de liquide impliquent, dans le pire des cas, des risques d'explosion et de formation d'un nuage toxique dans un rayon de 1,25 km. Or, s'il est centré sur les réservoirs actuels du secteur Beauport, un périmètre défini par ce rayon contient des habitations de Limoilou. Les experts recommandent par prudence d'appliquer, sur les fenêtres des bâtiments situés à l'intérieur du rayon de 1,25 km, « **un film de polymère pour éviter les bris de vitres à la suite du souffle d'une explosion potentielle** ». Un autre problème actuel que ne doit pas occulter ce virage vers les conteneurs est la présence dans le secteur Beauport du port de nombreuses piles de vrac solide reposant à ciel ouvert, dont les fines poussières sont portées par le vent et polluent toujours l'air en Basse-Ville à des niveaux dépassant régulièrement la norme, **chose documentée par le ministère de l'Environnement du Québec**.

Il suffit de lire la **demande d'information que l'ACÉE** a transmise au Port le 24 avril 2017 pour constater combien les inconnues au sujet des matières manutentionnées sur l'espace Beauport 2020 (répartition, format, nature exacte), en sus de leur caractère génériquement dangereux ou polluant, compliquent la tâche du Port. Par exemple, l'ACÉE exige que le Port: fournisse plus d'information quant au type de minerai et (ou) de concentré qui pourrait éventuellement être manipulé; clarifie la quantité et la superficie qu'occupera le vrac solide, liquide et les marchandises générales; décrive le pire cas de déversement de produits pétroliers (type de réservoir, volume, type d'hydrocarbure, emplacement, etc.); identifie et décrive toutes les sources de composés organiques volatils; justifie comment les opérations associées à la manutention du vrac solide n'émettent que des particules PM2.5; précise la disponibilité de la plage de Beauport en fonction des activités de transbordement de vrac liquide. Le document de 290 pages de l'ACÉE contient 360 demandes, commentaires et conseils au Port.

Le pdg du Port a toujours été franc sur la raison d'être de Beauport 2020: espérer que cette rallonge de la moitié sud de la péninsule de Beauport, par remblayage de 17 hectares du fleuve, augmentera la quantité de matières transbordées au point de générer les revenus additionnels nécessaires à la réfection des infrastructures portuaires décrépités dont l'entretien a été négligé au fil des ans. Comble de franchise, le pdg a toujours dit ne pas avoir encore de locataires pour ces nouveaux terrains, ni savoir quelles matières y seraient transbordées. La **simulation d'aménagement soumise à l'ACÉE** en septembre 2016 était de 62 % pour le vrac liquide, 20 % pour le vrac solide et 18 % pour les marchandises générales (conteneurisées ou non). En février 2017, pendant les séances publiques d'information organisées par l'ACÉE, le scénario hypothétique était devenu 1/3, 1/3 et 1/3 pour ces catégories.

Conteneurs ou pas, Beauport 2020 **ruinerait les attraits panoramiques** et récréo-nautiques du site de la baie de Beauport aménagé avec 19 M\$ de l'argent des Canadiens. Le Port devrait renoncer à cet agrandissement en forme de fuite en avant aidée de 60 M\$ de nos impôts fédéraux et commencer par cesser de polluer l'air et d'exposer ses voisins à des

risques d'accident grave. Or, le conseil no. 69 du document de l'ACÉE mentionne: « *Seule une réduction importante des émissions de contaminants générées par les activités actuelles du port pourrait permettre de minimiser à long terme l'impact des activités portuaires sur la qualité de l'air et réduire de façon significative la fréquence des dépassements de normes. Avant de procéder à l'agrandissement du port, le promoteur devrait résoudre la problématique actuelle des émissions de particules en proposant un plan de réfection des activités actuelles les plus susceptibles d'émettre des contaminants (p.ex. transbordement de vrac solide).* »

Les dirigeants du Port, l'industrie maritime et la communauté d'affaire ont leurs yeux rivés sur un seul objectif qui est la création de nouveaux terrains portuaires à même le fleuve à Québec. Depuis le début de l'évaluation environnementale de Beauport 2020 en août 2015, la connaissance du type d'activité qui s'y déroulera semble secondaire. Annoncer maintenant qu'on y manutentionnera exclusivement des marchandises conteneurisées simplifiera vraisemblablement l'étude du projet devant l'ACÉE. Si réalisés, souhaitons que ces nouveaux terrains accueilleront des conteneurs avant qu'un arrimeur de vrac ne se montre intéressé à les louer, à très fort prix on l'espère.